

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		Page 1 sur
	NOTE D'INFORMATION	JR/FT/N° 713		
		Création	MàJ	Vérification
		14/06/2013	14/06/2013	14/06/2013
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Mme ROCCA poste : 34603	Approbation	Diffusion	Application
		14/06/2013	17/06/2013	07/2013

Affaire suivie par : Mme ROCCA
☎ 04 92 03 46.03

Nice, le 14 juin 2013

NOTE D'INFORMATION

OBJET : COMPTE EPARGNE TEMPS 2013 MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement du CET « STOCK » du personnel non médical sont les suivantes :

Pour les agents ayant fait valoir leur droit d'option, ainsi que pour les agents STAGIAIRES et CONTRACTUELS n'ayant pas fait valoir leur droit d'option au 1^{er} juin 2013 cachet de la poste faisant foi : **l'indemnisation et/ou la conversion des jours en points RAFP au titre de 2013 seront réalisées à la PAIE de JUILLET 2013.**

Pour les agents TITULAIRES n'ayant pas fait valoir leur droit d'option, un nouveau courrier va leur être adressé par la Direction des Ressources Humaines avant le 10 juillet 2013. Les agents auront jusqu'au 10 septembre 2013 pour exercer un droit d'option entre l'indemnisation et la prise en compte au titre du régime de la RAFP pour l'intégralité des jours au-delà du socle des 20 jours : **l'indemnisation et/ou la conversion des jours en points RAFP au titre de 2013 seront réalisées à la PAIE d'OCTOBRE 2013.**

Le Directeur des Ressources Humaines

Eric MONCH

Diffusion générale